

Chronique irrégulière... ...des jours de macronavirus

Numéro 124, Samedi 16 octobre 2021

Deux poids, deux mesures

Le choix des mots, comme leur absence, ainsi que le choix du lieu ont un sens.

« *Les crimes commis cette nuit-là sous l'autorité de Maurice Papon son inexcusables pour la République* », indique le communiqué de l'Elysée, le 16 octobre 2021, et, un peu plus loin : « *La France regarde toute son Histoire avec lucidité et reconnaît les responsabilités clairement établies.* » Des fleurs et une minute de silence, au pont de Bezons et fermez le ban !

Bien loin du pont Saint-Michel et de sa proximité immédiate avec la Préfecture de police, le locataire de l'Elysée pense avoir fait le job en évitant soigneusement les mots qui pourraient fâcher les membres des forces de l'ordre et leurs syndicats particulièrement énervés. Mettant sur le dos de Maurice Papon toutes les horreurs commises durant la nuit du 17 octobre 1961, il élude la responsabilité individuelle des milliers de policiers qui se sont livrés cette nuit-là, avec détermination et enthousiasme, à des actes criminels qui, dans n'importe quel autre pays démocratique, leur auraient valu poursuites et lourdes condamnations.

Aucun mot sur les ressorts racistes et colonialistes des exactions dont ces policiers « républicains » se sont rendus coupables. Rien sur les rôles de Michel Debré, premier ministre, et Roger Frey, ministre de l'Intérieur en 1961, à la manœuvre dans cette vaste opération de répression. Et encore moins sur le grand Charles qui a couvert tout ce petit monde.

On relèvera que le locataire de l'Elysée, déjà en campagne pour sa réélection, s'était dépêché de demander pardon aux harkis et à leurs familles, il y a quelques semaines. Une loi de réparation étant en préparation.

Ici, ni pardon ni excuses, puisqu'il est dit que « les crimes commis sont inexcusables ». Et bien entendu, ni loi de réparation, ni lieu de mémoire pour les victimes et leurs familles.

Il est vrai que dans cette histoire, il n'y aurait que des coups à prendre de la part de la droite et de l'extrême-droite et aucun bulletin de vote à en attendre en retour.

Une fois de plus, la qualification de « Crime d'Etat » ou de « Crimes contre l'humanité » attendra.

Le communiqué officiel comporte par ailleurs de nombreuses erreurs et inexactitudes. Rappelons tout d'abord que les populations visées par le décret du 5 octobre 1961 n'étaient pas « algériennes » mais bien françaises et l'Algérie d'alors, un département français. Ce décret qui imposait un couvre-feu aux FMA (Français musulmans

d'Algérie) était donc discriminatoire et ne pouvait déboucher, de la part des forces de l'ordre, qu'à une chasse au faciès qui touchera également des Tunisiens, des Marocains, des Espagnols et des Italiens.

Le terme d'Algériens revient d'ailleurs à plusieurs reprises dans ce texte...

Les manifestants, selon les décomptes les plus sérieux, étaient au moins au nombre de 40.000 et non 25.000 comme le communiqué l'indique.

Les premières commémorations n'ont pas été organisées par « *Bertrand Delanoë ou d'autres élus de la Nation* », mais par les associations des survivants et de leurs familles. Certes, l'ancien maire de Paris a été un des premiers élus d'importance à faire poser une plaque, au pont Saint-Michel, mais celle-ci ne précise pas par qui les crimes ont été commis.

Toujours la même histoire, de la part des élus de la *gauche respectueuse*, dès qu'il s'agit de la police, qu'il ne faut pas fâcher. Il en va de même pour la plaque commémorative posée rue Monsieur-le-Prince en hommage à Malik Oussekin. « Assassiné » à cet endroit dans la nuit du 6 décembre 1986, mais par qui ?

Enfin, la phrase du communiqué indiquant que « *les historiens ont établi de longue date ces faits et les ont inscrits dans un engrenage de violence durant plusieurs semaines* » constitue une véritable provocation quand on connaît les immenses difficultés rencontrées par Jean-Luc Einaudi et par d'autres pour établir les faits en question et les empêchements administratifs encore en cours pour un accès totalement libres à toutes les archives concernées.

Le compte n'y est pas et le *deux poids, deux mesures* auquel nous venons d'assister en l'espace de quelques semaines ne peut qu'inquiéter quant au vieux fonds colonialiste et raciste qui règne encore au plus haut sommet de l'Etat.

Vérité et Justice !

Philippe Rajsfus

**Retrouvons-nous, toutes et tous, devant le cinéma Rex, métro
Bonne-Nouvelle, dimanche 17 octobre 2021 à 15 heures,
pour marcher vers le pont Saint-Michel**